



Union interparlementaire  
Pour la démocratie. Pour tous.



# 150<sup>e</sup> Assemblée de l'UIP

## Tachkent, Ouzbékistan (5-9 avril 2025)

Commission permanente  
du développement durable

C-II/150/M  
13 janvier 2025

### Stratégies parlementaires visant à atténuer les effets à long terme des conflits, y compris des conflits armés, sur le développement durable

***Mémoire explicatif présenté par les co-rapporteurs  
Mme H. Fayez (Bahreïn), Mme E.T. Muteka (Namibie) et M. R. Fogiel (Pologne)***

1. Des données d'expérience provenant du terrain et des études menées par l'ONU ont montré que les conflits, y compris les conflits armés, ont de lourdes conséquences humanitaires, sociales et économiques. Outre des pertes civiles tragiques, ces conflits entraînent une pauvreté généralisée, le déplacement de millions de personnes et la destruction d'infrastructures essentielles, notamment des routes, des écoles, des hôpitaux et des lieux de culte. De tels conflits nuisent également gravement à la qualité de vie des populations touchées et entravent leur capacité de relèvement et de reconstruction sur le long terme. Il apparaît donc essentiel d'élaborer des stratégies pérennes face aux effets de ces conflits sur le développement durable et d'assurer la continuité des efforts déployés pour atteindre les objectifs de développement durable (ODD) dans ces régions.
2. En octobre 2024, la Commission permanente du développement durable a organisé une séance de discussion à la 149<sup>e</sup> Assemblée de l'Union interparlementaire (UIP), tenue à Genève (Suisse). Les contributions au débat ont reflété une grande variété de points de vue et mis au jour les multiples effets des conflits sur le développement durable dans les pays à travers le monde. Pour préparer le projet de résolution, les co-rapporteurs ont examiné les inestimables vues, propositions et contributions émises par des collègues du monde entier lors de la séance de discussion, ce qui a permis d'aligner la résolution sur les intérêts communs des Parlements membres de l'UIP et sur les problématiques les plus pressantes auxquelles ils font face.
3. Le projet de résolution vise en premier lieu à renforcer le rôle des parlements dans l'atténuation des effets néfastes des conflits sur le développement durable. Il reconnaît l'impact perturbateur des conflits sur les progrès humains et économiques dans de nombreux pays et vise à mobiliser des efforts parlementaires au niveau mondial en vue de contrer ces effets néfastes et de promouvoir le développement durable dans les régions touchées par un conflit. En particulier, il souligne le rôle crucial des parlementaires dans la promotion de la paix et de la stabilité et l'élaboration de politiques qui font progresser la reconstruction et le développement dans les zones touchées par un conflit. Il met également l'accent sur la responsabilité commune qui leur incombe de préserver le bien-être des générations futures. Enfin, il vise à rapprocher différentes parties prenantes en vue de parvenir à un développement inclusif et durable dans les contextes d'après conflit.

F

#IPU150

4. Le projet de résolution est fondé sur un ensemble de principes fondamentaux. Premièrement, il souligne que la coopération entre les parlements nationaux et les organisations régionales et internationales, notamment l'ONU, doit être renforcée afin d'échanger des connaissances et des données d'expérience et de coordonner les efforts. Deuxièmement, il met en avant la nécessité de mieux sensibiliser les parlementaires à l'importance de leur rôle en matière de consolidation de la paix et de stabilisation sociale et économique dans les zones touchées par un conflit. Troisièmement, il rappelle l'importance de protéger les femmes, les minorités ethniques et religieuses et les autres groupes marginalisés ou vulnérables, qui sont souvent les plus touchés par les conflits armés.
5. Le projet de résolution insiste sur l'importance de fournir une aide humanitaire et un appui au développement dans les zones touchées par un conflit et d'élaborer des mécanismes de suivi de la mise en œuvre des politiques et des programmes en matière de sécurité, de paix et de développement. Il exhorte les parlements à exercer leurs fonctions budgétaire, législative et de contrôle pour veiller à ce que les fonds et l'aide humanitaire soient acheminés de manière transparente et efficace en vue d'atteindre les ODD dans les zones touchées. Il appelle également les parlements à utiliser ces fonctions pour contribuer de manière significative à bâtir des environnements plus stables et à inciter les gouvernements à adopter des politiques globales de développement en vue de la reconstruction et du renforcement de la paix sociale dans ces zones.
6. Le projet de résolution attache une importance particulière au rôle des parlements dans l'atténuation des effets des changements climatiques, notamment les déplacements de population, l'insécurité alimentaire et la pénurie d'eau, dans les zones touchées. Il exhorte les parlements à prendre des mesures pour relever ces défis climatiques et à œuvrer à l'élaboration de stratégies environnementales qui garantissent la pérennité des sociétés au lendemain des conflits.
7. Le projet de résolution considère que les défis liés aux conflits armés et au développement durable exigent l'adoption d'une approche stratégique globale, qui implique de renforcer la démocratie et l'état de droit, d'appliquer le principe de responsabilité dans les travaux parlementaires et d'élaborer des politiques prenant en compte tous les aspects humanitaires, sociaux, économiques et environnementaux. À cette fin, il préconise l'élaboration de stratégies intégrées, y compris d'interventions humanitaires d'urgence.
8. En conséquence, le projet de résolution vise à aider les parlements à prendre les mesures qui s'imposent pour promouvoir le développement dans les contextes d'après conflit et à œuvrer au rétablissement de l'équilibre social et économique dans ces contextes.